



C'est par les toits que la nature reprendra ses droits, entre tomates et herbes folles

Lausanne
A la veille de demander 1,5 million de francs pour sa politique de «Nature en ville», la Municipalité a inauguré une exposition sur les toits végétalisés

Le Conseil communal aura des airs champêtres mardi prochain, du moins au moment d'étudier le préavis traitant de la «Nature en ville». A cet effet, la Municipalité demandera un crédit de 1,5 million de francs pour notamment inciter les propriétaires à végétaliser leurs toitures. Cela tombe bien.

Ce jeudi matin, la municipale Florence Germond, directrice des Finances et du Patrimoine vert, a inauguré un espace d'exposition de ces fameux toits où poussent

les herbes folles. «A force de densifier les villes, les espaces verts sont forcément impactés. Nous avons la chance d'avoir des toits. Ce sont eux qui pourront compenser les surfaces qui disparaîtront au sol.»

Pour inciter les propriétaires à

rendre leurs toitures vertes, les autorités demandent une enveloppe de 1 million de francs. Car végétaliser un toit, c'est plus cher. Le surcoût oscille entre 20 et 70 francs par m². La Municipalité a arrêté le montant de sa subven-

Un projet pilote de potager urbain en toiture

● Dans le même préavis «Nature en ville», la Municipalité demande aussi 150 000 francs aux conseillers communaux pour cofinancer un projet pilote de potager sur toiture. «Consciente des enjeux en termes de développement durable, d'exemplarité et de communication, la Ville souhaite encourager un tel projet qui

permettra d'expérimenter les techniques agricoles innovantes, sensibilisera un large public et contribuera à la production alimentaire locale, en offrant un soutien financier là où il est nécessaire: étude de faisabilité technique, coûts de sécurisation ou coûts d'installation», avancent les autorités. Ce montant de 150 000 francs sera octroyé au

premier projet réunissant les critères favorables à sa réalisation que sont l'accord de principe du propriétaire, la centralité, la visibilité, la surface suffisante et l'accès adéquat en toiture. Des tractations sont actuellement en cours avec un propriétaire privé pour installer un potager en toiture dans le quartier de Sévelin.

tion à 40 francs le m² pour une surface maximale de 300 m² par projet. Parce que les avantages sont nombreux. Une toiture végétalisée prolonge la durée de vie des toits, elle diminue les risques d'inondation en retenant l'eau de pluie, elle offre un habitat pour la flore et la faune, elle participe à l'isolation thermique et phonique du bâtiment, et elle offre une plus-value esthétique. «C'est d'autant plus vrai à Lausanne que la ville est en pente et que les toits, on les voit», ajoute Florence Germond.

Actuellement à Lausanne, 232 toitures (environ 212 000 m²) sont végétalisées. Cela correspond à 4,8% du total des bâtiments à toit plat ou à faible pente (4750 bâtiments), et à 12,5% de la surface de toit potentiellement végétalisable (1 700 000 m²). Cinq projets ont été réalisés depuis 2013: les Halles Sud de Beaulieu, le bâtiment des Figuiers 28, la piscine de Montétan, la salle de sport de Béthusy, les pavillons scolaires de Montoie et au Chalet-à-Gobet.

Le local des jardiniers du Denantou et les édicules de la Sallaz sont en cours de végétalisation.

Une cane y fait son nid

Le top du top, c'est de combiner, sur un même toit, la végétation et des panneaux photovoltaïques, qui, selon les études, produisent davantage grâce à la régulation de la température sur la surface du toit par la végétation. La toiture des Halles Sud de Beaulieu allie les deux. Et, visiblement, cela plaît à la nature: une cane a fait son nid sous un panneau. On y compte douze œufs.

Exposition de toitures végétalisées Etablissement horticole de la Bourdonnette, avenue du Chablais 46, Lausanne. Ouvert toute l'année au public